



L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE ET DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.
Un Numéro, 13 centimes.
A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir
A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3
Laite-Bullier et Co, place de la Bourse, 8
A Lyon, chez M. Fournier, rue Corneil, 14.
A Annonces ordinaires 20 cent. la ligne.
Prix : Réclames 30 cent. la ligne.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1869, dans les quatre journaux suivants : Le Memorial de la Loire, le Journal de Saint-Etienne, le Journal de Roanne, l'Echo Roannais.
Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10c. pour les communes suivantes : Babigny, Cherié, Gommelle-Vernay, Cordelle, Lantigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnais, Riorges, St-Cyr-de-Fayvères, St-Maurice, Villemonais, Ville-est, Vougy.

S'ADRESSER
Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,
A MM. Marton et Vignat, Imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.
ON S'ABONNE
A Roanne, chez tous les Libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, Libraire.
A Lyon, chez M. Roussier.
A Paris, chez MM. Havas, Laite-Bullier et Co.

Dernière levée de la boîte au bureau.
7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 30 matin. Balgny, Montbrison, St-Etienne, Lyon, St-Symphorien, Tarare, Vichy, Clermont, Moulins.
3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval, Lyon.
6 h. 30 soir. Belmont, Charrier, Thizy.
7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Moulins.
9 h. 30 soir. Lyon, Villefranche, Moulins.
10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne, Montbrison, Feurs, Charrier, Paris, Clermont.

CHEMINS DE FER

Service d'été (10 mai 1869)

STATIONS	MATIN	SOIR
Roanne	8 28	12 50
St-Germain-L.	8 48	1 10
St-Etienne	9 3	1 27
St-Germain-L.	9 22	1 44
Moulins	9 30	1 52
Paris	10 11	2 33

STATIONS	MATIN	SOIR
Paris	9 45	8
Roanne	10 20	8 45
St-Etienne	11 21	9 3
St-Germain-L.	11 36	9 30
Roanne	12 17	9 59

STATIONS	MATIN	SOIR
Roanne	6 24	12 30
Colcain	6 28	12 34
L'Hopital	6 42	12 48
St-Etienne	6 55	1 6
St-Victor	7 9	1 49
Amplepuis	7 23	1 34
St-Etienne	8 11	2 22
St-Etienne	8 45	2 56
St-Etienne	9 24	3 35

STATIONS	MATIN	SOIR
Lyon (Perr.)	8 40	1 25
St-Etienne	9 21	2 5
St-Etienne	10 2	2 58
St-Etienne	10 47	3 39
St-Etienne	11 33	4 25
St-Etienne	12 18	5 10
St-Etienne	1 3	6 24
St-Etienne	1 18	7 9
St-Etienne	2 3	7 24
St-Etienne	3 18	8 9
St-Etienne	4 3	8 24

STATIONS	MATIN	SOIR
Roanne	6 10	12 16
St-Etienne	6 43	12 49
St-Etienne	7 14	1 20
St-Etienne	7 47	1 53
St-Etienne	8 18	2 24
St-Etienne	8 51	2 57
St-Etienne	9 24	3 30
St-Etienne	9 57	4 3

STATIONS	MATIN	SOIR
Roanne	6 10	12 16
St-Etienne	6 43	12 49
St-Etienne	7 14	1 20
St-Etienne	7 47	1 53
St-Etienne	8 18	2 24
St-Etienne	8 51	2 57
St-Etienne	9 24	3 30
St-Etienne	9 57	4 3

STATIONS	MATIN	SOIR
Roanne	6 10	12 16
St-Etienne	6 43	12 49
St-Etienne	7 14	1 20
St-Etienne	7 47	1 53
St-Etienne	8 18	2 24
St-Etienne	8 51	2 57
St-Etienne	9 24	3 30
St-Etienne	9 57	4 3

STATIONS	MATIN	SOIR
Roanne	6 10	12 16
St-Etienne	6 43	12 49
St-Etienne	7 14	1 20
St-Etienne	7 47	1 53
St-Etienne	8 18	2 24
St-Etienne	8 51	2 57
St-Etienne	9 24	3 30
St-Etienne	9 57	4 3

Roanne, le 27 Juin 1869.

REVUE POLITIQUE

Le gouvernement offre actuellement, le spectacle d'une véritable anarchie d'idées et d'ambitions ou tous les projets se combattent, ou tous les conseils se neutralisent, depuis les doctrines de l'absolutisme intransigeant jusqu'au libéralisme dynastique personnifié par M. E. Ollivier.

Encouragé par les uns à demeurer inébranlable, exhorté par d'autres à modifier immédiatement sa politique, séduit un moment par les broutilles qui cherchent une diversion dans la guerre, pressé par les utilitaires qui s'imaginent que de larges améliorations matérielles suffiraient pour calmer l'impénitence de la nation l'Empereur hésite entre ces opinions diverses, sans se résoudre à en adopter aucune, et il paraît rattacher plus vivement que jamais aux habitudes de temporisation qui forment le trait dominant de son caractère. L'Empereur a, de plus, été profondément irrité du succès de quelques députés irréconciliables; il a, dit-on, regardé certains votes des villes comme une injure personnelle, et on comprend aisément que l'orgueil blessé le dispose, sinon à repousser toute idée de réforme, du moins à ne rien accorder qui ressemble à une concession arrachée. C'est très-probablement sous l'influence de ces sentiments qu'a été écrite la lettre à M. de Mackau, dans laquelle l'Empereur déclare qu'un prince qui se respecte n'accomplit aucun changement de personnes ou de système, sous la pression des agitateurs.

Les termes de cette lettre ne font pas supposer que le chef de l'Etat considère la situation actuelle comme immuable; il semble même qu'en indiquant les circonstances qui rendent les réformes impossibles on ait voulu laisser espérer que, lorsque ces circonstances auront disparu, certains personnages pourront se retirer, certains institutions se modifier. On tient à faire croire au public que le gouvernement n'a point perdu sa force, et peut être aussi cherche-t-on à se rassurer soi-même en se donnant la preuve que, malgré les progrès accélérés de l'opposition, on conserve encore une puissance absolue.

Il est, du reste, dans les traditions de l'empire de parler aux peuples en langage olympien, et de formuler de temps à autre des déclarations qui ressemblent à des engage-

ments irrévocables. Le pouvoir se persuade volontiers qu'il rehausse son prestige en prenant l'attitude des dieux; heureusement l'événement ne justifie pas toujours ses arrets, et tout le monde se rappelle que les discours officiels qui terminèrent la législature de 1864 ne faisaient nullement présager les réformes du 24 novembre.

Qu'est-il résulté de la lettre à Edgar Ney, de la brochure sur l'Algérie, du discours dans lequel on nous annonçait l'engagement des fleuves, du discours d'Auxerre et de tant de manifestations verbales ou écrites, plus oubliées maintenant que les neiges d'antan? La lettre à M. de Mackau, écrite dans un accès d'emportement, n'empêchera pas, nous aimons à le supposer, les innovations attendues.

E. DEBRIGES.

Hier, 24 juin, anniversaire de la bataille de Solferino, tous les anciens soldats d'Italie, officiers en tête, sont venus devant le quartier impérial à Châlons, et ont été présentés à l'Empereur, par le maréchal Bazaine, qui a prononcé quelques paroles. L'Empereur a répondu : « Soldats,

Je suis bien aise de voir que vous n'avez pas oublié la grande cause pour laquelle nous avons combattu il y a dix années. Conservez toujours dans votre cœur le souvenir des combats de vos pères et de ceux auxquels vous avez assisté; car l'histoire de nos guerres c'est l'histoire des progrès de la civilisation. Vous maintiendrez ainsi l'esprit militaire, si nécessaire à un grand peuple; c'est le triomphe des nobles passions sur les passions vulgaires, c'est la fidélité au drapeau, le dévouement à la patrie. Continuez comme par le passé, et vous serez toujours les dignes fils de la grande nation. »

Ce langage sera compris de tous les gens de cœur. Il est fier sans être agressif. Mais ce qui nous frappe surtout dans cette parole impériale, c'est l'application qu'on en pourrait prochainement déduire. Le mot : *l'Empire c'est la patrie* aurait-il fait son temps, et devrait-il être bientôt remplacé par une formule sur les progrès de la civilisation par la guerre?

PREFECTURE DE LA LOIRE

Saint-Etienne, le 23 juin 1869.

Le Préfet de la Loire,

Vu la lettre publiée par le journal *L'Eclair*, dans son numéro de dimanche 20 juin

1869, adressée à M. le Maire de Saint-Etienne, par quatorze conseillers municipaux de cette ville;

Vu l'adhésion donnée à cette lettre par deux autres conseillers municipaux, dans les numéros des 22 et 23 juin de la même année;

Vu la loi du 5 mai 1855 (Art. 13, § 1^{er} et 2),

Arrête :

Article 1^{er}.

Le conseil municipal de Saint-Etienne est suspendu.

Article 2.

M. le Maire de Saint-Etienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de la Loire.

C. CASTAING.

Voici la lettre qui a donné lieu à la dissolution du Conseil municipal de Saint-Etienne :

A M. le maire de la ville de Saint-Etienne.
Monsieur le maire,

« Nous soussignés, membres du Conseil municipal de Saint-Etienne, émus de la répression inhumaine à laquelle s'est livré le 4^e régiment de ligne, le 16 juin courant, au lieu dit : *le Puits Quintin*, nous prions, avec instance, de demander à qui de droit l'éloignement immédiat dudit 4^e régiment de ligne, actuellement en garnison à Saint-Etienne, afin de calmer l'irritation qui s'est emparée de la population de notre ville et des populations environnantes.

Agrez, monsieur le maire, l'assurance de notre contentement distingué.

BOUDARÉL J.-M., J. CLAPÉYRON, CHILLET, P. DELMONT, V. HERVIER, LAFOREST aîné, C. MORTIER, MONTAGNY, B. PEYROT, TEYSSEIER, TIBLIER-VERNE, VIRIEUX J. VOYTIER, VIAL.

La section des travaux publics du conseil d'Etat, présidée par M. Cornudet, a entendu avant-hier M. le duc de Persigny sur le projet d'établissement d'un chemin de fer de Saint-Etienne à Givors.

M. le duc de Persigny a insisté, avec la plus grande énergie, pour l'approbation de la concession faite par le conseil général de la Loire dont il est président.

Immédiatement après, M. Talabot, directeur général de la compagnie des chemins de fer de Paris à la Méditerranée, a présenté des observations contraires à la concession.

C'est M. le conseiller d'Etat Vernier qui est le rapporteur de l'affaire.

Le ministre de la guerre vient de décider que le conscrit réformé par le conseil de révision, pour infirmités ou défaut de corps, ne peut, en aucune façon, être admis à occuper dans la garde mobile un emploi ou un grade quelconque.

A la dernière réception officielle des Tuileries, on s'entretenait beaucoup dans des groupes d'hommes graves de la prochaine vérification des pouvoirs des nouveaux élus.

Le nom de M. le baron de Bussière, père de M^{me} la comtesse de Pourtales, était très-prononcé; certains considéraient ses fonctions de directeur de la Monnaie comme incompatibles avec le mandat de député, et l'on disait que, désireux d'écartier toutes objections, M. de Bussière aurait fait disparaître cette difficulté en adressant, par surcroît de précaution, sa démission de Directeur de la Monnaie à M. Rouher.

Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve, bien entendu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-ETIENNE.

Affaire de l'envahissement du collège des jésuites.

CINQ PRÉVENUS.

Nos lecteurs connaissent les scènes scandaleuses de la nuit du 24 mai, à Saint-Etienne, et particulièrement les actes violents qui ont signalé l'envahissement, par les émeutiers, du collège St-Michel des Jésuites : escalade des murs, effraction des portes, bris du mobilier de l'école des Maristes, incendie de la loge du concierge et enfin coups portés à l'un des chefs de l'établissement.

Les auteurs de ces divers attentats, on le sait encore, n'ont pu être placés sous la main de la justice. Avant l'arrivée de la police et des autorités, ils s'étaient hâtés de prendre la fuite et de se perdre dans la foule. Un des incendiaires cependant avait pu être arrêté et déposé dans une des salles de la première cour, sous la garde des agents de la force armée. Mais cette salle, qui prend jour sur la rue, avait ses grilles arrachées; le coupable put s'échapper.

Un demi-douzaine d'individus, qui se faisaient remarquer par leur exaltation parmi les plus ardents de la bande, furent seuls appréhendés, par MM. le commissaire de police

et les gendarmes, et tenus, en charte privée, soit à l'école des Maristes, transformée en prison, soit au bureau central de police.

On procéda à une instruction judiciaire à leur rencontre, et cinq d'entr'eux comparurent hier, devant la police correctionnelle, présidée par M. Fabre, président du tribunal civil.

Ce sont les nommés : Rey Claudius, Guichard, Choivet, Fabre Georges et Pontyville.

M. le président procède à l'interrogatoire des témoins. M. le commissaire central de police, MM. Thuillier et Thibaut commissaires de quartier, racontent les circonstances au milieu desquelles les prévenus ont été arrêtés. A l'exception de Rey, tous ont été pris dans le groupe qui venait de saccager la maison des Jésuites. Ils chantaient, vociféraient, insultaient M. le maire ou M. le préfet, et proféraient, des menaces contre les prêtres et contre les *blanches*. Deux ou trois ont fait une énergique résistance et il a fallu les terrasser pour s'en rendre maître.

Rey paraît avoir été chef de bande. Il était porteur d'un drapeau rouge, lorsqu'il a été saisi dans la rue Gérentet, par M. Thuillier, qui lui a arraché des mains l'emblème séditieux, qu'il avait déjà promené dans une partie de la ville et particulièrement devant les églises de Saint-Louis, de St-Etienne et de St-Charles.

Il avait été conduit au bureau central, lorsque à dix heures et demie environ, M. Vogeli, ingénieur de M. Dorian, vint le réclamer, prétendant que le tumulte s'apaiserait, si on relâchait le prisonnier. Un refus formel et énergique fut opposé par M. Thuillier à M. Vogeli, qui revint une deuxième fois à la charge, sans plus de succès. L'ingénieur de M. Dorian ne se tint pas pour battu, il alla vers les autorités, qui maintinrent naturellement Rey en état d'arrestation.

Un moment après, une bande vint assiéger le bureau de police à coups de pierres. Un des projectiles atteignit un agent.

Les dépositions des sergents de ville confirment tous les faits attestés par leurs chefs.

M. le président. Choivet, vous avez été mis en état d'arrestation devant le collège St-Michel. Vous teniez des propos injurieux contre les représentants de l'autorité. Vous les avez même suivis dans la cour de l'établissement, leur criant : tas d'ânes et d'imbéciles. Et comme ils s'avançaient vers vous, vous leur avez dit : faites-moi arrêter, si vous voulez, je n'en f... pas mal.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

UNE NUIT

DANS LA FORÊT NOIRE

Par le baron Frédéric de REIFFENBERG.

De la fenêtre du comte, on surplombait donc une profondeur effrayante.

Au creux de cet abîme et à une distance telle que Georges ne put la mesurer, sans vertige, mugissait l'un des bras du Rhin, large, écumeux, rapide et fortement encaissé dans ses deux rives. Le soleil de midi piquait d'éclatantes les fleuves ou dansaient deux ou trois barques pareilles à des points noirs. Ça et là, de minces flocons de brume déchirés par les rayons attiédissent, se dégageaient d'entre les roseaux, montaient par bouffées blanches, puis s'éparpillaient en accrochant leurs lambeaux cotonneux aux pointes des arbres échelonnés sur les hauteurs.

Une nuée de vautours planait en cercles silencieux au-dessus de ce paysage. Quand Dalibray reporta son regard du fleuve éblouissant au talus qui se formait au pied de la tour, il comprit enfin les exclamations de Frantz et de Déborah.

Ce talus immense, abrupte et pierreux, n'offrait d'autre végétation que des graminées et quelques touffes de ronces et de prairies. Or, retenu à l'un de ces buissons épineux, un long morceau d'étoffe rouge s'agitait au vent. Les deux vieillards avaient reconnu dans ce chiffon un fragment de la robe de chambre de cachemire du comte Arnold d'Ellenstein.

Sans nul doute le comte s'était précipité par cette fenêtre. Son corps avait dû rouler, se lancer, bondir le long du talus; puis, — inutile,

sanglant, informe, — aller s'engloutir dans le fleuve.

Quelle extraordinaire, quelle incroyable que fût l'hypothèse d'un suicide, il fallait bien se rendre à l'évidence.

La preuve était convaincante.

Aussi, les deux vieillards demeurèrent-ils anéantis, frappés de stupeur et de honte... Dans leur esprit, une telle mort souillait d'une tâche indélébile le nom d'Ellenstein, ce nom à l'ombre duquel leurs aïeux s'étaient abrités pendant tant de siècles.

— Mon pauvre maître! sanglota Frantz, si jeune... si beau... si noble... et finir ainsi!

— Que Dieu le prenne en sa miséricorde! dit Déborah, qu'il lui pardonne son crime!

— Tais-toi, femme, et ne l'accuse pas, reprit sévèrement le garde-chasse, ce n'est point à nous de le juger...

— Hélas! continua la vieille femme, à le voir hier si gai, si insouciant, qui se fût douté qu'il songerait à mourir.

— Lui! songer à la mort! s'écria Frantz avec amertume, lui qui parlait d'avenir, qui s'attendrissait à la pensée de son enfant, qui était heureux par avance de voir grandir sa fille au milieu du luxe et de la fortune qu'il lui apportait!... Songer à la mort lui qui disait hier avec un joyeux sourire: — Mon vieux Frantz, j'ai devant moi toute une existence de bonheur! Non, non, femme, il n'y songeait pas!

— Et qui donc alors l'a poussé à se détruire?

— Qui?... dit Frantz à voix basse en serrant la main de sa femme, qui?... l'ennemi de sa race et du genre humain... Ah! mes pressentiments ne m'ont point trompé... l'heure était venue... j'ai veillé sur lui... mais que pouvais-je contre le vertige et la folie?...

— Que dis-tu?

— Je dis que le comte a été frappé de démence!... Oserais-tu croire qu'un descendant d'Ellenstein se fût déshonoré par un suicide, s'il n'eût été privé de sa raison?... Oui, dit le vieillard en se tournant à demi vers Dalibray, je suis prêt à le jurer devant Dieu... C'est dans

un accès de fièvre chaude que le comte Arnold se sera précipité dans le Rhin.

Le vieux garde-chasse, sous une enveloppe rude et grossière, cachait une rare dignité, une grande élévation de sentiments... bien que, selon ses idées superstitieuses, le comte eût été entraîné par une puissance surhumaine et fatale, il souffrait de voir un étranger dans le secret de cette fin inopinée.

Quant à Georges, respectant le désespoir de ces braves gens, il s'était retiré à l'écart. Sa raison lui démontrait qu'un crime avait été commis; il le rejetait comme absurde l'hypothèse d'un suicide, et il cherchait, en y réfléchissant profondément, à voir clair dans cette affaire mystérieuse.

Disons en quelques mots l'histoire de ce jeune homme.

Maître à vingt ans d'une fortune considérable, orphelin et par conséquent libre de tout contrôle, doué d'une imagination ardente et d'une grande indépendance de caractère, Georges Dalibray s'était d'abord plongé à corps perdu dans les mille enchantements de la vie parisienne. Il en revint bien vite lassé et désabusé; son rare esprit d'analyse lui avait appris le vide de ces plaisirs peu variés par le fait, grossiers pour la plupart et servant de masques brillants à des ambitions sourdes et à des intérêts mesquins. Pour se complaire longtemps dans une pareille existence, il lui manquait un défaut essentiel : la vanité. Si Georges aimait le luxe, c'était pour la poésie matérielle qui en résulte et non pour les convoitises qu'il inspire. Les jouissances de l'orgueil satisfait lui étaient inconnues; il ne put comprendre ce bonheur si cher aux petits esprits d'éblouir la foule et d'exécuter l'envie; en un mot il s'enuya.

Trop jeune pour songer à s'imposer un but sérieux, trop rêveur pour vouloir être quelque chose, trop intelligent pour s'astreindre à l'existence élégante et désœuvrée du dandy, Georges essaya de se créer un monde à part, plein de fantaisie et d'imprévu. La tâche était

lourde. A notre époque, ne sort pas qui veut des sentiers battus. La civilisation enferme chacun dans un cadre qu'il ne peut franchir impunément. Ainsi, pour un jeune homme riche et indépendant comme l'était Dalibray, l'emploi du temps devait être, aux yeux du monde, réglé jusque dans son irrégularité même. Faire quatre ou cinq toilettes par jour, parader au bois ou dans un salon, hanter le club et les coulisses, passer l'été aux eaux, se montrer pendant l'automne à quelques grandes chasses, fashionablement, remplir scrupuleusement les mille devoirs futiles en apparence qu'impose la société, conclure à trente ans un mariage convenable, puis recevoir, donner des fêtes, mener la vie de château et engraisser... tel se présentait fatalement l'avenir de Georges. Plus d'un s'en fût contenté. Il voulut s'en affranchir à tout prix.

Et quoi! pas une ombre au tableau! pas une ride à ce cristal! pas un pli à cette feuille de rose! n'était-ce pas cent fois fade, horrible et écœurant?...

Le naïf garçon trouvait, comme on dit, la mariée trop belle. Hélas, c'est le vice de ceux qui n'ont jamais souffert. Il prenait à part lui le yagabondage de son imagination pour la remarque d'une haute supériorité morale, et l'inquiétude de son sang trop ardent pour une impatience bien naturelle causée par les conventions sociales.

Dès lors, il n'eut plus d'autre loi que son propre caprice. Mobile comme tout poète, avide de contrastes et d'agitations, il accumula les extravagances, courut d'exces en excès, se jeta d'un extrême dans un autre, tournant à tous les vents de sa fantaisie et mettant en action ses rêves les plus fous. Après des semaines de bruit, d'éclats, de folies, il disparaissait brusquement et se plongeait pendant des mois entiers dans la solitude, la rêverie et la méditation. Puis tout d'un coup on le retrouvait bruyant et railleur et prêt à surprendre les badauds par quelque nouvelle excentricité.

Ses amis, bien entendu, l'accuserent de

Le prévenu. — J'étais ivre ; je ne savais ni ce que je disais, ni ce que je faisais.

M. le président. — Votre conduite était d'autant plus blâmable que vous passez pour un bon ouvrier. Vous avez d'excellents antécédents.

M. le président. — Rey, vous commandez la bande, au milieu de laquelle on vous a pris, rue Germet. Reconnaissez-vous ce foulard rouge dont vous avez fait un drapeau ?

Le prévenu. — C'est bien ma cravatte. Un individu m'avait dit de l'ôter pour le mettre au bout d'une canne. Et je l'ai laissé faire. Je ne connaissais pas du reste cet homme.

Le président. — Armé de ce drapeau improvisé, vous vous êtes mis à la tête des perturbateurs. Vous êtes allé dans la rue de Foy ; dans la rue Saint-Louis ; vous avez tourné la grande maison des Gauds, traversé la place des Ursules et descendu, de là, devant l'église Saint-Etienne. Puis, vous vous êtes engagé dans la rue de la Bourse pour mener votre troupe devant l'église Saint-Charles.

Le prévenu. — C'est vrai ; mais alors je ne portais plus le drapeau rouge. Je l'avais donné depuis longtemps déjà à une fille publique que deux individus avaient montée sur leurs épaules.

Le président. — Pourtant, peu après l'envahissement du collège des Jésuites, on vous retrouve, agitant toujours le même drapeau et criant : *Vivent les rouges ! A bas les blancs ! Vive Dorlan !* On ne vous l'a enlevé qu'après les scènes honteuses accomplies dans la demeure de ces religieux indolents. Vous êtes loin d'être un ouvrier irréprochable. Vous travaillez peu ou point. Vous avez été deux fois condamné pour vol et abus de confiance. Vous n'honorez guère le parti, quel qu'il soit, à un nom duquel vous vous livriez à des manifestations violentes.

Le prévenu qui vient troisième est un tout jeune homme blond, de vingt ans, menuisier et révolutionnaire.

M. le président. — Vous étiez au plus fort des groupes quand M. le préfet est arrivé. Pendant que cet honorable fonctionnaire s'efforçait de rétablir l'ordre par des exhortations toutes paternelles, vous vous êtes écrié ! Enlevons le préfet, il veut nous endormir.

Le prévenu. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

M. le président. — Ce n'est pas moi qui disais cela, c'est les autres. Je criais seulement : A bas le dorgé !

gé. Où avez-vous pris ces idées excessives, car vous avez été élevé par les frères de la doctrine chrétienne ?

Le prévenu. — Je trouvais des inspirations un peu partout, et j'écrivais, à propos de n'importe quoi. Je venais de lire le *Christ au Vatican* de Victor Hugo.

M. le procureur impérial. — Je tiens à savoir du prévenu à quelle occasion il a composé son dernier morceau, un des plus caractéristiques de ceux qui ont été soumis au tribunal.

Le prévenu. — A l'occasion d'un article de la *Sentinelle populaire* qui a paru la veille des élections. C'était un appel au peuple. Il m'avait frappé.

M. le procureur impérial. — Je prends acte de cette déclaration. Nous poursuivons la *Sentinelle populaire* pour cette publication. Le tribunal aura prochainement à en apprécier le caractère.

M. le président. — N'avez-vous pas adressé des lettres à l'*Eclair* ?

Le prévenu. — Je lui en ai adressé en effet. A une heure moins un quart, M. Corbin, occupant le siège du ministère public, demanda dans un réquisitoire énergique, la condamnation sévère de tous les prévenus. Il admet toutefois que l'indulgence du tribunal peut sans danger s'exercer en faveur de Chovet, dont l'état d'ivresse, au moment de son arrestation, paraît avoir été constaté par les témoins et qui a surtout des antécédents irréprochables.

Me Abrial, présente, en quelques mots la défense de ce prévenu et appuie son argumentation de témoignages honorables qui attestent la bonne conduite habituelle de son client.

A deux heures et demie le tribunal rend un jugement qui condamne : Chovet, à 45 jours d'emprisonnement ; Fabre Georges, à 3 mois d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende ; Fontvielle, à 8 mois d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende ; Guichard, à 1 an d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende ; Rey, à 15 mois d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE

Le 17 juin courant au matin, un incendie a éclaté à Saint-Just-la-Pendue, et a consumé plus de 2000 kilos de fourrage au préjudice du sieur Lapoir, propriétaire à Saint-Just-la-Pendue. Les causes de cet incendie sont inconnues. Les pertes sont évaluées à 700 fr. Le sieur Lapoir était assuré.

Hier matin, M. le marquis de Rochetaillée et sa jeune épouse traversaient le faubourg Clermont dans une magnifique calèche de voyage.

Quelqu'un dans la foule ayant dit que c'était Jules Favre, le bruit s'en propagea si rapidement que la voiture fut escortée jusqu'en dehors de la ville par de véritables montons de panurge, aux cris de : Vive Jules Favre !

Le 23 courant, le sieur Champoly, menuisier, demeurant à Roanne, a tenté de se suicider. Après s'être donné plusieurs coups à la tête et s'être fait de graves blessures, il est allé se jeter dans un petit ruisseau à Ouches. On le retira presque aussitôt, mais il avait déjà perdu connaissance. Il a succombé le même jour.

Le nommé Champoly aurait fait de mauvaises affaires, c'est ce qui l'aurait poussé au suicide.

Great attraction jeudi au théâtre. M. Lecomte Régnier que nous ne saurions trop louer de ses efforts, avait monté *Julie*, le nouveau drame d'Octave Feuillet.

Voir sitôt à Roanne un des grands succès de l'année théâtrale ! Il y avait là de quoi faire salle comble. Qui s'il n'avait pas fait si chaud, mais hélas ! on ne peut rien faire.

Tant pis pour les absents ! Ils ont perdu une excellente occasion de connaître le nouveau drame de Feuillet, bien interprété, du reste, par M. et M^{me} Regnier, Me Philis et M. Vaadel.

Après le drame, le gentil opéra-comique que vous connaissez tous : *Les noces de Jeannette*. M^{me} Noubel a chanté avec beaucoup d'art et de gentillesse le rôle si attrayant de Jeannette.

FANFARE DE ROANNE.

Hier, vendredi, la Fanfare de Roanne a exécuté au kiosque des Promenades quelques morceaux de son répertoire. Ce jour avait été choisi pour éviter de jouer aux Promenades pendant que les artistes de M. Régnier donnaient une représentation théâtrale. Afin de prévenir le public de ce changement, on avait eu l'idée de faire imprimer des programmes. Malheureusement, on y songea trop tard, et un petit nombre de personnes entendirent le premier morceau.

Peu à peu, cependant, une foule de plus en plus nombreuse se pressait autour du kiosque, et applaudissait à la brillante exécution des musiciens de la Fanfare.

Citons surtout, parmi les morceaux les plus goûtés, le *Souvenir d'Allevard* (valse), et la grande *Chasse à Lanoué*. Ce dernier surtout a produit le plus grand effet sur le public, et nous croyons être l'interprète de chacun en priant ces messieurs de nous le faire entendre de nouveau. Afin d'éviter ce qui s'est produit hier, annonçons dès aujourd'hui que, vendredi prochain, nous sommes conviés à une nouvelle soirée musicale.

J. d'A.

Chemin de fer routier de Saint-Victor à Thizy.

On nous communique une brochure de M. Merle relative à la création d'un chemin de fer routier de Saint-Victor à Thizy.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs que cette question pourrait intéresser à lire ce travail vraiment remarquable par la netteté de l'argumentation et la précision des calculs de construction, d'exploitation, de rendement de ce chemin de fer.

Certains personnes, cependant, verront avec peine la création de la voie nouvelle, parce qu'elles espèrent voir un jour la Compagnie de Paris à Lyon leur accorder un embranchement. Cette espérance nous paraît bien chimérique, et il est peu probable que cette compagnie se décide jamais à créer un embranchement qui lui coûterait au moins 2,200,000 fr. de construction, et qui, si nous en jugeons d'après les transports actuels de St-

Victor à Thizy et vice versa, ne rapporterait pas 200,000 fr.

D'après le projet que nous présente M. Merle, au contraire, une voie ferrée coûtant 636,000 fr. dépenserait, pour frais de tous genres, 93,000 fr. par an avec une recette minimum de 190,000 fr. On voit que, déduction faite de l'intérêt à 5 %, il lui resterait encore plus de 60,000 fr. à distribuer à ses actionnaires. Ce projet permettrait, en outre, de rectifier la route de St-Victor à Thizy. Enfin, et c'est là surtout ce que semble désirer M. Merle, si les frais de cette construction étaient couverts par la création d'établissements d'utilité publique, dont quelques-uns, tels qu'une usine à gaz, un marché couvert, deviendraient eux-mêmes une source de nouveaux profits.

Ne parlons que pour mémoire du fameux argument des vaches et des chevaux effrayés. Depuis longtemps les locomotives routières marchant librement sur les routes sans être assujéties à aucun rail ont fait justice de cette objection.

Un abonné.

M. le maire de Saint-Etienne a reçu 686 fr. 20 provenant de la première liste de souscription ouverte par le *Moniteur* en faveur des familles des victimes et des blessés de la Ricamarie.

M. le maire de Saint-Etienne a aussitôt transmis cette somme à M. le maire de la Ricamarie, qui en fera la distribution.

Lundi, dit le *Mémorial*, une quarantaine d'ouvriers mineurs allaient travailler au puits de la Chazotte, lorsque deux individus sont venus à leur rencontre et les ont empêchés de reprendre leur besogne. Nous croyons savoir que ces deux personnages ont été arrêtés dans la journée.

Un autre groupe, mais cette fois plus nombreux, car il s'élevait de 60 à 80, de nouveau s'est présenté à la même mine, décidé à s'y occuper. Grâce aux mesures prises, les ouvriers qui le composaient n'ont pas été intimidés ; ils sont descendus dans les galeries et y ont travaillé toute la journée. Nous espérons que cet exemple trouvera des imitateurs.

La Loire confirme les renseignements de notre correspondant de Saint-Etienne au sujet de la reprise des travaux, et ajoute que, malgré des tentatives isolées d'intimidation, l'impulsion est donnée ; les bons ouvriers se groupent pour secourir le joug des meneurs ; ils procèdent avec calme dans leurs négociations avec les directeurs de mines ; la grève est entamée. Il était temps car le *Journal de Saône-et-Loire* nous annonce que l'usine du Creusot a déjà dû recourir aux houillères de Prusse pour se procurer du charbon.

GRAND CONCOURS MUSICAL A CLERMONT-FERRAND Le 29 août 1869

Nous avons le plaisir d'annoncer que le Comité d'organisation, sur la demande d'un grand nombre de Sociétés, a consenti à proroger la date des inscriptions au 15 juillet prochain.

Voici la liste des Sociétés inscrites au 15 juin.

- Aigueperse. — Harmonie.
Billom. — Société lyrique.
Barbezieux. — Orphéon de Barbezieux.
Beaumont, du Périgord. — Société chorale.
Béziers. — Musique municipale.
Beaulieu. — Sainte-Cécile.
Bourbon-l'Archambaud. — Fanfare de Bourbon.
Bourbon-Lancy. — Société philharmonique.
Brives. — Sainte-Cécile.
Brioude. — Harmonie des enfants de Brioude.
Brives. — Société chorale.
Carnaux. — Lyre Saint-Privat.
Chazelles-sur-Lyon. — Enfants de Chazelles.
Cournon. — Société musicale.
Cognac. — Orphéon de Cognac.
Demigny. — Fanfare de Demigny.
Denicé. — Fanfare de Denicé.
Gannat. — Fanfare de Gannat.
Gaillac. — Fanfare orphéonique.
Lapalisse. — Société musicale.
Lempdes. — Société lyrique.
Les Martres-de-Veyre. — Fanfare St-Martial.
Le Puy. — Orphéon du Velay.
Limoges. — Les enfants de Limoges. — Union chorale.
Lisle-Jourdain. — Société philharmonique.
Lyon. — Harmonie gauloise. — Union lyrique.

- Montferrand. — Cercle lyrique.
Maringes. — Enfants de la Limagne.
Montreuil-sous-Bois. — Choral de Montreuil.
Moulines. — Lyre Moulines. — Harmonie.
Montluçon. — Fanfare des sapeurs-pompiers.
Murat. — Enfants des montagnes (fanfare).
Orcet. — Société lyrique.
Pont-Salomon. — Fanfare des fabriques de faux.
Roanne. — Fanfare de Roanne. — Sainte-Cécile.
Rodez. — La Lyre Ruthénoise.
Riom. — Société Lyrique.
Saint-André-d'Apchon. — Enfant de la Côte.
Saint-Etienne. — Enfants de la Loire. — Chorale Forézienne.
Saint-Just-la-Pendue. — Fanfare de St-Just.
Saint-Symphorien-d'Ozon. — Echo d'Ozon.
Saint-Symphorien-de-Lay. — Fanfare de St-Symph.
Saint-Amand-Tallende. — Société lyrique.
Solignac-sur-Loire. — Concerts de l'orphéon.
Sarcey. — La Renaissance.
Saint-Chamond. — Harmonie Sainte-Cécile.
Thiers. — Société musicale.
Unieux. — Fanfare des Acéries.
Ussel. — Sainte-Cécile.
Varennes. — Fanfare des Varennes.
Vichy. — Les Enfants de Vichy. — Société musicale.
Vic-le-Comte. — Fanfare de Vic-le-Comte.
Vienne. — Société philharmonique.
Yssengeaux. — Fanfare de l'orphéon.

Aujourd'hui dimanche 27 juin 1869, 1^{re} représentation de la troupe dramatique et lyrique, sous la direction de M. Lecomte-Régnier.

LE PAUVRE IDIOT

OU LE SOUTERRAIN D'HEILBERG

Drame historique en 5 actes et 8 tableaux, du théâtre de la Gaîté, par MM. DUPREY et FONTAN.

UNE CHARGE DE CAVALERIE

Comédie-Vaudeville en 1 acte, par M. Lambert Thiboust.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Da 19 au 26 juin 1869. Mariages (5). Verjat Joseph, tisseur, 30 ans, et Donjon Antoinette, 20 ans. Danton Gabriel, tisseur, 34 ans, et Collet Marie, tisseuse, 18 ans. Marion Jean-François-Emile, imprimeur, 25 ans, et Defay Louise, 25 ans. Alger Claude, tisseur, 27 ans, et Savaté Julie, 32 ans. Dusseuil Antoine, Boulanger, 60 ans, et Aulas Benoîte-Marie, 25 ans.

Naissances (8). André-Marie, fille de François André, et de Mathoux, Marie. — Vasseur George, fils de Louis Vasseur, négociant, et de Dépassio, — Lachaud Jean-Marie, fils de Benoit Lachaud, et de Vignand Françoise. — Berthel Jules, fils de Jean Berthel, et de Bayon Antoinette. — Chavoix Victor, fils de Claude Chavoix, et de Perret Jeanne. — Bigay Jean, fils de Gilbert Bigay, et de Tissier Claudine. — Gras Marie, fille de Jean Gas, et de Gonard Marie. — Alary Antoine, fils de Charles Alary, et de Séchard Anne.

Décès (12). Robeyrin Laurent, 62 ans, menuisier. — Buttet François, 76 ans, veuve de Rannaud. — Gouvernier Philomène, 1 mois. — Chavoix Benoîte, 19 ans. — Blondet Benoît, 3 semaines. — Fombel Gilbert, 58 ans. — Lachaud Jean-Marie, 1 jour. — Jarsillon Cathrine, 4 moi. — Demande Marie, 80 ans, domestique célibataire. — Candoc Anne, 32 ans, épouse de Dégivne. — Vignon Jean, 23 ans, tisseur célibataire. — Champoly Jean, 40 ans, ébéniste.

A la dernière foire de Digoïn, une panique se manifesta subitement parmi les personnes qui formaient une foule compacte sur le marché au bétail, et qui se mirent à fuir de divers côtés sans qu'aucune d'elles cherchât d'abord à se rendre compte du motif de sa fuite. Une voix s'était tout à coup élevée dans cette foule : « Sauvez-vous, nous sommes perdus ! » Et tous de fuir en vrais moutons de Panurge. Lorsque le calme se fut rétabli, on reconnut que le cri de : Sauve qui peut ! avait été poussé par un habile voleur pris la main dans la poche d'un cultivateur du Donjon, le sieur François Débourg, à qui il avait pu soustraire 90 fr. Grâce à son stratagème, il avait échappé à la poursuite des témoins du vol et s'était perdu au milieu du désordre ainsi provoqué par lui ; il a été impossible de le retrouver. J. de Saône-et-Loire

Il y a eu lundi, 14 juin, treize ans que le Prince Impérial a été baptisé à Notre-Dame. Le parrain était Pie IX, la reine de Suède était marraine.

On communique à ce sujet au *Peuple* l'anecdote qui suit : On discutait devant le Prince, sur les arrestations qui ont été opérées, et quelqu'un se mit à dire que la justice était trop faible, et que les fauteurs de désordre en seraient quittes pour un ou deux mois de prison, châtiement insignifiant, ajoutait-il.

« Vous en parlez bien à votre aise, s'écria le Prince, vous qui n'avez pas besoin de travailler pour vivre ; mais si votre femme et vos enfants vivaient de votre travail, que deviendraient-ils quand vous seriez privé de votre liberté. Dans ce cas deux mois de prison sont une peine déjà bien sévère. »

Les personnes qui ont entendu ce colloque en ont été d'autant plus touchées et frappées, qu'ordinairement les princes élevés dans les palais comprennent peu les misères d'une vie qu'ils ne connaissent pas.

Il paraît décidé que l'inauguration du canal de Suez aura lieu le 15 novembre prochain. Le mois de novembre est, dans la patrie des Pharaons, le mois des fleurs et des amours chanté par les poètes égyptiens. C'est le commencement de la belle saison sous cette latitude.

L'autorité a fait arrêter une partie de l'équipage du paquebot naufragé *Général Abatucci*. Des charges graves pèsent sur les prévenus, qui seront jugés par le tribunal maritime.

Le plaisant se mêle parfois aux scènes les plus tristes. Dernièrement, quand le duc de Massa, arrêté pour avoir voulu empêcher un agent de frapper un ouvrier inoffensif, fut amené devant le chef du bureau de police avec son protégé de hasard, le chef lui demanda : « Qui êtes-vous ? Votre nom ? — Le duc de Massa. — Le duc de Massa. Ah ça est-ce que vous croyez, vous, que vous allez vous ficher de nous ? » Et le duc était bel et bien *collé au bloc*, s'il n'eût prestement mis sa carte sous le nez du chef, qui alors lui fit la révérence et lui ouvrit à deux battants la porte du dehors.

La souscription pour la statue de Lamartine dépasse maintenant le chiffre de 20,000 fr.

COTONS.

Dans nos avis de samedi, nous vous donnions le mouvement de la huitaine par ports ; le voici par sortes :

Table with 4 columns: Import, Déhoues, Stocks En mer, Total en es. Rows include Améric, Brésil, Jmel, Divers, Levant, Indes.

Total à disposer 1662000 1756000

Nous ne dirions rien de la position statistique du coton que nous n'ayons déjà maintes et maintes fois dit. Les avis que nous recevons des Etats-Unis sont plutôt de nature à ajouter à la force de cette position. M. Wright, dans ses avis du 8, en énumérant les stocks de bon coton aux Etats-Unis, et après avoir dit que celui de New-Orléans ne contient que 5,000 k. de Low-Midd et au-dessus, croit à une hausse ultérieure, et pense que la filature américaine, dont les produits se vendent bien, sera à certains moments obligée de venir prendre en Europe le beau coton qu'il lui faut. Il montre la récolte plus en retard qu'on ne l'avait annoncé, et dit qu'une récolte tardive est toujours une récolte précaire. Il avertit l'Europe de ne pas trop compter sur son étendue.

A Bombay, le 15 courant, l'Ooman valait 111 1/2 coté et fret, soit 117 1/2 ici. Les expéditions de la huitaine pour l'Europe avaient été de 67000 k. contre 48500 l'an dernier ; mais il n'y avait plus que 34000 k. en cours d'expédition contre 113000 la huitaine précédente. Les recettes ont été de 15000 kilos contre 20000 en la huitaine précédente. Il n'y avait plus de navires en charge pour notre port. Les manufacturés étaient très fermes à 5 kourpes 5 annas pour Shirtings de 7 livres.

A New-Orléans samedi, le Low-Midd valait 160. Comme nous le disions, c'est une porte fermée maintenant. Le temps était favorable.

On signale cette semaine quelques symptômes, indiquant une reprise prochaine, on s'occupe présentement des inventaires. Les filateurs en présence de la bonne tenue des cotons en laines, tiennent leurs prix très fermes, surtout pour les ventes à l'étranger ; pour le disponible on reste vendeur au prix de la semaine dernière, quelques marques privilégiées, ont seules, pu, dans certains cas, obtenir une légère avance.

Devidés, Mull-Jenny, continus. Vente active ; on enfile continus gros n^{os}, il s'est traité beaucoup d'affaires à livrer. Les fils M. J. se placent encore difficilement ; les filateurs, n'achètent qu'un jour le jour à moins de trouver comme il s'est fait sur notre place, des marchés non réguliers c'est à dire garantis de baisse, nous disons marchés non réguliers vu qu'ils ne sont pas admis par les tribunaux et que le fabricant ne pourrait avoir aucun recours sur les filateurs, en cas de non exécution des marchés.

Les sortes pour Amérique sont d'un placement régulier. Fils au tissage-mécanique. Ventes plus régulières, prix en faveur des vendeurs.

Tissus, lourds écrus, crélonnes, longottes. Demande meilleure, prix mauvais pour le producteur qui est en général de facile composition pour le disponible. Les belles qualités sont tenues à des prix de plus en plus fermes.

Roannerie. Il y a plus d'étrangers sur notre place et la vente s'en est ressentie. Les prix restent toujours mauvais, le retour du beau temps amènera la confiance, et tout annonce que le mois de juillet sera bon pour la vente.

H. GUILLEBERT.

DU REBOISEMENT

Discours prononcé par M. Duchêne garde-général à Roanne devant les membres du Congrès de Lyon.

Sans revenir ici sur les bienfaits, aujourd'hui contestés, du reboisement au triple point de vue de la régularisation du régime des eaux, du maintien des terres sur les pentes, et de l'amélioration climatique des localités où il s'opère, j'essayerai, confondant dans une même cause l'agriculture et la sylviculture, de particulariser la question du reboisement et les mesures à prendre pour en assurer la réussite dans la 10^e région agricole.

Nous sommes tous là, Messieurs, pour représenter cette région agricole et nous n'avons d'autre but en nous réunissant dans cette enceinte que de discuter librement et dans toute la sincérité de notre conscience, les intérêts des diverses branches de l'agriculture.

Or, les forêts que le reboisement a en vue de créer ne sont autres qu'une des branches de cette grande et belle industrie de l'Agriculture, industrie dont on a eu jusqu'à présent le très grand tort de n'exploiter que les éléments épars, ne remarquant pas la solidarité intime qui les unissait et qui demandait qu'on n'en négligeât aucun si l'on voulait obtenir du fertile territoire de notre belle patrie, le maximum des produits variés qu'il est si merveilleusement apte à nous fournir.

Il est incontestable, Messieurs, que le bois, dont les usages sont si variés, doit être classé dans la catégorie des produits agricoles et que les forêts comme les autres exploitations de l'agriculture, demandent leur part d'intelligence et de soins pour produire le mieux et le plus.

En conséquence, avant de nous préoccuper du reboisement, je vous demanderai, Messieurs, si vous ne jugeriez pas opportun de créer des prix qu'on donnerait aux propriétaires dont les forêts seraient les mieux entretenues au double point de vue de leur conservation et de leur rendement.

Il est certain, Messieurs, que l'œuvre de dévastation de la propriété boisée, qui se produit si activement depuis près d'un demi-siècle et qui a pour causes principales les exploitations épuisantes et les abus du pâturage, pourrait être arrêtée dans une certaine mesure en créant les bonnes méthodes d'aménagement, et en montrant aux populations routinières des montagnes combien est funeste à leurs vrais intérêts cette déplorable habitude d'introduire des bestiaux dans leurs bois trop jeunes, qu'ils exploitent ainsi, on peut le dire, en herbe.

Il importe donc de garantir notre pays contre les suites de cette dévastation désordonnée des générations ignorantes :

Pour cela, chaque année à l'époque des Comices et des Concours, des commissions pourraient être nommées pour examiner les propriétés boisées et les apprécier au point de vue de leur aménagement ; Qui ne voit d'ici, Messieurs, les heureux résultats à obtenir par un tel mode de procéder, mode qui amènerait immédiatement des hommes intelligents et éclairés, à se mettre en contact immédiat avec les populations les plus éloignées des centres civilisés et leur permettraient ainsi de traquer l'ignorance et la routine jusque dans leurs derniers recoins.

Nous demandons donc que l'Assemblée prenne une décision à cet égard et fonde des prix honorifiques ou pécuniaires qu'on délivrerait aux propriétaires des bois les mieux entretenus.

Maintenant passons, si vous le voulez bien, à la question du reboisement et à l'appréciation de son importance dans les deux départements de la 10^e région qui méritent le plus d'attirer notre attention sous ce rapport.

Ces deux départements sont ceux du Rhône et de la Loire ; ils présentent un territoire diversifié par des montagnes atteignant jusqu'à 1650 mètres d'altitude, par des côtesaux et des plaines que trois grands cours d'eau devraient fertiliser en les traversant, si leurs cours trop sèches ne venaient, par une action corrosive, gâter ce qu'aurait d'améliorer pour les terres, le séjour momentanément d'eaux limoneuses sur elles.

Ce qu'il y a de particulier, et en même temps d'irrational, c'est que ce sont principalement les parties montagneuses de nos deux départements qui sont le plus dépourvues de bois, alors que ce genre de culture qui conviendrait, avec les pâturages, aux grandes altitudes, aurait dû y être conservé. Vous en connaissez tous les causes, Messieurs, tel que le morcellement de la propriété en montagne, l'état de misère des petits et très-pauvres propriétaires qui cultivent à perte un sol ingrat, que des pluies d'orages viennent encore le plus souvent raviner, emportant travail et engrais au fond de la vallée.

Cet effet désastreux s'explique très-naturellement si l'on réfléchit que les montagnes de nos deux départements sont formées de roches granitiques ; dont la désagrégation ne donne que des sols très-meubles, toutes causes qui, sur les pentes un peu raides, contribuent, avec des cultures intempestives, à les stériliser, alors que ces mêmes cultures sur les plateaux et dans les plaines donnent de si riches récoltes.

En montagne donc, la culture qui met constamment la surface du sol en contact immédiat avec les intempéries de toutes sortes, fait que les rochers apparaissent par place, ne laissant entre leurs pics dénudés, un pauvre cultivateur, que quelques parties d'un sol atteignant souvent à peine 15 centimètres de profondeur, et s'appauvrissant de plus en plus. Aussi pensons-nous que la culture forestière est seule capable de régénérer et de mettre en valeur ces terrains, qui livrés plus longtemps à une culture en seigle ou céréales, finiraient par devenir tout à fait improductifs.

Pour résumer, Messieurs, je vous le demande, que les descendants des propriétaires actuels n'aient plus qu'un héritage de cailloux, comme nous en avons l'exemple dans les Alpes, pour songer à une œuvre de réparation. Non, c'est tout de suite qu'il faut activer les travaux de reboisement et pour cela, les Conseils Généraux de même que l'Etat doivent faire une large part aux subventions à accorder aux populations

désertées des montagnes, populations que le boisement frappe en imposant un revenu à long terme et la privation temporaire d'un pâturage bien mérité, il est vrai, mais qui suffit cependant pour le faire vivre.

Voilà maintenant l'hydrographie de nos deux départements. Nous avons constaté une région montagneuse, dont quelques points sont à une altitude assez grande. C'est de cette région montagneuse de ces deux départements que se rendent dans la Saône, le Rhône et la Loire, des rivières et des ruisseaux, leurs affluents, dont la plupart, à sec pendant l'été, deviennent, à l'époque des grandes pluies, de véritables torrents causant de grands dégâts aux propriétés riveraines et contribuant dans une certaine mesure à produire les crues subites de ces grands cours d'eau.

La cause de ce fait, si préjudiciable aux propriétés riveraines, c'est que ces affluents de nos deux fleuves ont, dans les montagnes où ils prennent leur source, de vastes bassins de réception qui, le plus souvent, n'ont qu'un très-étroit débouché dans la plaine, condition essentiellement propre, avec l'état de dénivellation des versants de ces bassins, à aggraver les dégâts causés par les crues subites. Or, si l'on réfléchit, Messieurs, que le Rhône et la Loire, comme tous nos grands fleuves, ne sont après tout que la réunion d'un nombre plus ou moins considérable de rivières et de ruisseaux, on comprendra immédiatement de quelle importance est pour notre pays le boisement de ses montagnes, car ce qui est vrai pour le ruisseau devra être admis pour le fleuve. Les cours d'eau, ruisseaux, rivières, fleuves sont à un p. p. ce que sont au ruisseau les veines et les artères; ils le sillonnent dans tous les sens, et lui portent la vie s'ils sont dans un état normal et régulier, la dévastation s'ils sont démesurément grossis, la langueur s'ils sont à sec. Or, les cours d'eau étant alimentés dans de justes limites, les irrigations, les usines, la navigation, tout prospère. Si au contraire, ils sont irréguliers, en été, les prés se dessèchent, les usines chôment, tandis qu'en hiver et au printemps les contrées les plus fertiles sont dévastées par les inondations.

Je vous citerai ici, un seul exemple pris dans le département de la Loire: Je vous parlerai du bassin de Renaison où des reboisements ont déjà commencé sur une étendue de près de 600 hectares de terres, terrains situés sur les communes d'Arcon, des Noës et de St-Rirand, dont les territoires sont fort accidentés et offrent partout des pentes très-rapides.

Ces territoires sont coupés en effet, par trois vallées principales: Celle du Capitain et de la Ribaudine, dont la réunion forme le ruisseau de la Tâche, et celle de Préfol du Pont qui sépare St-Rirand d'avec les Noës.

Ces vallées débouchent en un même point dit George de Py-se-lance, avec celles qui versent les eaux des montagnes d'Arcon et des Noës; c'est à partir de cette gorge que les eaux réunies des trois communes prennent le nom de rivière de Renaison, rivière qui, grossie de quelques petits ruisseaux secondaires, se jette dans la Loire en amont de Roanne, après un parcours de 18 kilomètres.

Ces trois communes forment ainsi le bassin du Renaison. Ce bassin présente un grand intérêt; il affecte dans sa partie supérieure, ou bassin de réception, la forme d'un vaste cirque elliptique ayant 12 kilomètres de longueur, de l'extrémité nord de la commune de St-Rirand, lieu dit Croix-du-Sud, à l'extrémité méridionale de la commune d'Arcon, lieu dit Croix Trévin, et 4,500 mètres de largeur des cimes de la Madeline à la gorge de Py-se-lance. Sa superficie est de 3,400 hectares; sa profondeur ou différence de niveau entre les points extrêmes est d'environ 700 mètres.

Pendant la saison des pluies et au moment de la fonte des neiges, l'immense quantité d'eau recueillie par ce bassin glisse rapidement sur les pentes dénudées, entraînant les terres et débris arrachés aux flancs de la montagne, et vient se concentrer presque subitement dans la gorge de Py-se-lance, pour s'écouler ensuite avec la vitesse d'un torrent, à travers la commune de Renaison et dans la plaine de Roanne.

Le 2 août 1861, une trombe d'eau vint s'abattre dans ce bassin où elle causa des dégâts considérables. La commune de St-Rirand éprouva surtout des pertes irréparables. Les terres en pente furent, sur plusieurs points, profondément ravines, les récoltes emportées et les prairies couvertes de pierres et de sable. Le Renaison renversa dans son parcours plusieurs ponts, usines et usines. Plusieurs années se sont écoulées depuis ce désastre, et ses traces n'ont pas encore entièrement disparues.

Les débordements du Renaison, il est vrai, ne présentent pas toujours à un si haut point ce caractère de dévastation, mais ils sont fréquents, et toujours ils ont des causes désastreuses pour l'agriculture.

(La suite au prochain numéro.)

RÉGÉNÉRATION ET CONSERVATION DE LA VUE par le nouveau système de lunettes graduées de l'oculiste FISCHER. Succès garantis. Consultations tous les jours, de 11 heures à 4 heures, place Bellecour, 26, Lyon. 206

On lit dans la Revue des Sciences un article intéressant sur les propriétés médicales de la Graine de Montarde blanche de Didier. On sait que ce remède, qui joint aujourd'hui d'une popularité universelle, fit d'abord rapidement son chemin en Angleterre, sous les auspices d'un médecin célèbre et d'un généreux philanthrope, le Dr Kooke et M. Turner. Plus tard, M. Didier, qui lui devait une guérison réputée impossible, se donna la mission de le populariser en France; de là, il se répandit dans tous les pays du monde. Un médicament qui fait une telle fortune, qui a la fois des succès continus, et des cures éclatantes qui se comptent par milliers, un tel médicament s'élève évidemment à une hauteur que ne peuvent atteindre ni les objections, ni les doutes, et qui décourage jusqu'à la discussion. Telle est la doctrine professée, dans l'article que nous rappelons, par le Dr Heinricke, qui ne fait d'ailleurs que marcher sur les traces de ses savants confrères, les Drs Trousseau, Pidoux, Gallier, Toutain, Castelnau, etc., qui l'ont précédé dans l'appréciation scientifique des vertus thérapeutiques de la Graine de Montarde blanche. D'HEINRICKE, de la Faculté de Paris. 200

Souscription à 38,000 actions de 500 f. du CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
Autorisée par décisions des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1863, déposées aux statuts au rang des minutes de Me GAUTIER, notaire à Paris, le 25 mai, à lever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence de Vingt millions de francs.
CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM.
Le général baron de GONDRECOURT, C. *, propriétaire, membre du conseil général du Lot-et-Garonne (Président).
Marquis de MONTLAUR, O. *, vice-président du conseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs de France.
MOLL, O. *, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.
Duc de MARMIER *, propriétaire, député au Corps législatif (dernière législature).
GUIDOU *, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués de la Seine.
Marquis de DAUVET *, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France.
LEVASSEUR-SERVAL, C. *, propriétaire, général de division.
Marquis de REYNIES, propriétaire.
BARADAT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué).
CONSEIL SUPÉRIEUR. (Quelques-uns de ses membres.)
MM.
LARRABURE, O. *, sénateur, conseiller général, membre de la Commission supérieure de l'enquête agricole.
Baron MARTIN-DONOS, président du Comité agricole de Narbonne, membre de la Société des agriculteurs de France.
CHESNELONG, O. *, député au Corps législatif.
SALAMAN, président de la Société d'agriculture de l'Aude, membre de la Société des agriculteurs de France.
D. ROMÉUF, C. *, ancien magistrat, président du Conseil général de la Haute-Loire.
Comte de VITROLLES, propriétaire.
TEISSONNIÈRE *, propriétaire, président du Conseil général de la Lozère.
LOUBET, propriétaire, président du Comité agricole, membre du Conseil général de Vaucluse.
Comte de PERCY *, président de la Société d'agriculture de Semur, membre de la Société des agriculteurs de France.
FOUQUET, président de la Société des agriculteurs de Vannes.

Marquis de BOURDELLES, propriétaire.
Comte de DAUVET, propriétaire.
Etc., etc.

OPÉRATIONS
Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE consent des prêts hypothécaires; mobilise et transforme au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus de Dix Millions par les documents officiels; facilite les prêts chirographaires de nombreuses succursales, organisés sur tous les points de l'Empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements, dessèchements, etc., etc.

SOUSCRIPTION
Les actions sont de 500 francs. Elles seront toutes remboursées à 600 francs.
Aux avantages de l'action se joignent, dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation:
1° Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé dans la France en janvier et juillet.
2° Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices.
3° Leur capital, placé sur hypothèque, est remboursé à 600 francs, et l'actionnaire conserve, même après ce remboursement, une action bénéficiaire qui lui maintient ses droits sur les bénéfices et dans la propriété du fonds social.
On verse: 50 fr. par action en souscrivant.
1° Ancien appel de fonds ne pouvant être fait que sur délibération du Conseil d'administration, au plus tôt dans quatre mois.
Les actionnaires ont le droit de se libérer par anticipation, et de verser le premier quart en entier en souscrivant.
Les actions libérées de moitié pourront être délivrées au porteur.
La SOUSCRIPTION publique ne sera ouverte que le 5 juillet, à Paris, au siège social, rue Scrible, n° 5.

Mais DÈS AUJOURD'HUI les demandes des départements adjoignés du premier versement de 50 francs, reçues par correspondance, seront classées jour par jour, et les dernières seront seules réduites.
Le Conseil d'administration aura la faculté de clore la souscription dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante, conformément aux délibérations ci-dessus relatées.
Envoyer 50 francs pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. Baradat, directeur du Crédit Rural de France.
Donner exactement ses noms, prénoms, adresse; et le nombre d'actions souscrites. 321

PIANOS ET MUSIQUE
M. CHOLLET
ÉLÈVE DU CONSERVATOIRE DE PARIS
27, rue du Collège, à Roanne (Loire)

Préviens Messieurs les Amateurs que, par ses relations avec dix départements, il possède un matériel de premier ordre de plus de 60 pianos droits, neufs et d'occasion, à cordes obliques, verticales, pour vente et location, à prix modérés. Tous ces pianos sont de facteurs de Paris médaillés aux expositions, vendus avec une garantie de cinq ans, et donnés un à l'essai (accord compris). Si au bout de ladite année le piano ne convient pas, on est libre de le rendre, en payant simplement une location convenue à l'avance. Il accordera deux ans de terme, en payant l'intérêt à cinq pour cent par an.
M. Chollet se charge de fournir aux mêmes conditions toute espèce de pianos, quels qu'en soient le prix et les facteurs. De cette manière, on est certain de ne pas être trompé et d'avoir un bon et solide piano.
Pianos neufs, depuis 350 fr.; et d'occasion, depuis 250 fr.
Vente et location de tous genres de musiques à prix réduits. Instruments divers. Réparations de pianos de tous genres. 37

AVIS
Un commerçant de Lyon, ayant déjà l'entrepôt d'une maison du Nord, demande au même titre l'entrepôt d'un fabricant de Roanne, Thisy ou Villefranche pouvant offrir cotons et doublures.
S'adresser à A. BIREBION fils, passage THOLOZAN 8 à LYON.
Il sera donné toutes références. 324

RENTÉ ITALIENNE
PAIEMENT DU COUPON
Le Crédit Lyonnais paie, dès à présent, le coupon semestriel du 5 0/0 Italien.
Les titres devant être envoyés à Paris, le public aura le choix de faire assurer les risques de route ou de les garder à sa charge.

CHEVAUX
Carbonel et C^e, Cours de Broches et grande rue de la Guillotière 47, Lyon. — Grand choix de chevaux en tous genres.

AUX BILLARDS D'OCCASION
On trouve toujours en magasin, une quantité de billards d'occasion en très-bon état, remis à neuf, de 200 à 400 fr.
Billards neufs fabriqués dans mes ateliers, fiens ne laissant rien à désirer, comme goût, fourniture et fabrication, bois palissandre, bandes caoutchouc vulcanisé 1^{er} choix et autres qualités de bandes; garanti 3 ans, prix-fixe 450 et 500 fr.
Vente, achat, échange et fournitures de billard. On trouve également tables, comptoirs en marbre neuf, d'occasion et glaces.
On se charge des emballages, transport et pose. — S'adresser chez Et. Hyacinthe, cours Bourbon, 11, près le pont Lafayette, Lyon.

AVIS GÉNÉRAL
M. et Mme NORMAND
Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83, A ROANNE
Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.
Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 60

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS
M. FÉRAY, M^e-DENTISTE
Place de l'Hôtel-de-Ville, 15, A SAINT-ÉTIENNE
Spécialité pour les nouveaux dentiers succédanés sans ressorts; s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.
Ressemblance naturelle.
Guérison assurée des dents sans extraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants.
Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FÉRAY viendra très-régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.
Visites à domicile sur demande. HOTEL DU NORD. 2

Décorations en bois découpé

TÊTE JEUNE
A Roanne, rue des Planches,
Préviens le public qu'il se charge de faire tout ce qui concerne l'article de bois découpé. 305

DEJEUNERS DES ENFANTS
Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RAGOUT DES ARABES, de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris.

On contrefait le chocolat purgatif de DESBRIÈRE; il faut donc vérifier en achetant si chaque boîte porte son nom et sa signature et si elle sort bien de la Pharmacie, 9, rue le Pelletier, Paris. 50

Pour tous les articles non signés, MARION ET VIGNAL

MERCURIALE	Lapalisse	Roanne	Charlieu	Montbrison
Froment 1 ^{er} q. d. déc.	3 90	4 00	4 20	4 40
id. 2 ^e qual. id.	3 85	3 90	4 10	3 95
id. 3 ^e qual. id.	3 70	3 80	3 90	3 80
Seigle 1 ^{er} qual. id.	2 50	2 55	2 60	2 60
id. 2 ^e qual. id.	2 45	2 45	2 50	2 50
id. 3 ^e qual. id.	2 35	2 35	2 40	2 40
Orge, double-décaltre	2 40	2 50	2 65	2 60
Avoine, id.	1 75	1 70	2 80	1 80
Hatichois, id.	4 00	4 00	4 00	4 00
Farine 1 ^{re} q. les 125 k.	46	45	44	47
id. 2 ^e q. id.	43	42	41	44
id. 3 ^e q. id.	40	39	38	41
Pain blanc, le kilog.	0 40	0 40	0 40	0 40
id. bis, id.	0 34	0 34	0 34	0 34
id. de ménage, id.	0 30	0 30	0 30	0 30
Poin, les 100 kilog.	6 00	6 00	6 00	6 50
Paille, id.	3 00	3 00	3 00	3 50
Céris, la douzaine	0 60	0 60	0 60	0 75
Beurre, le 500 gram.	0 85	0 85	0 85	0 75

BESTIAUX. — 17 juin.

Cours officiels	Bœufs	Vaches	Veaux	Moutons
Amenés	1664	514	314	15729
Vendus	1664	514	314	15729
La Villette				
1 ^{re} qualité	1 64	1 48	2 50	1 64
2 ^e qualité	1 62	1 32	1 80	1 46
3 ^e qualité	1 40	1 24	1 55	1 24
Prix extrême	1 68	1 48	2 10	1 68
Villefranche				
Amenés	280	295	90	587
Vendus	265	285	90	600
Prix moyen du kilog.	0 66	0 54	0 86	0 76

Bulletin commercial.

Blés. — Le beau temps a de nouveau fait place à la pluie, et les craintes deviennent sérieuses pour les blés en terre. Ce changement de température a immédiatement exercé son influence sur les marchés, et merceri nous avons pu constater une hausse de 1 fr. sur le marché de Paris qui, selon toutes probabilités, se généralisera.
Les seigles maintiennent leurs prix et sont même en voie de hausse.
Les orges et les avoines sont moins recherchées, et les prix sont très faiblement tenus, mais sans baisse.
Vins. — Les affaires ont été calmes, cette semaine, et malgré la faiblesse des arrivages, ce n'est qu'à grand-peine que les prix se maintiennent.
Il y a baisse de prix dans le Midi, et les détenteurs cherchent à se débarrasser du vin qui leur reste, dans l'espoir d'une prochaine bonne récolte.

Tribunal de Commerce de Roanne.
FAILLITE BERNAY.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 17 de ce mois, le sieur Bostmambun a été nommé syndic définitif de la faillite du sieur Bernay, marchand-tailleur à Briennon.
MM. les créanciers sont avertis: 1° qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe dudit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées;
2° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 16 juillet prochain, à dix heures du matin;
3° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.
Roanne, le 25 juin 1869.
Le Greffier, POTIER. 327

FAILLITE GOUTTENOIRE.
Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 24 de ce mois, le sieur Garetton a été nommé syndic définitif de la faillite du sieur Gouttenoire, ci-devant fabricant à Montagny.
MM. les créanciers sont avertis: 1° qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe dudit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées;
2° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 30 juillet prochain, à dix heures du matin;
3° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.
Roanne, le 25 juin 1869.
Le Greffier, POTIER. 328

A VENDRE
LA TERRE DE LA TOUR
Située à 1500 mètres de la gare de Balbigny (Loire)
Magnifique propriété de 60 hectares
Remarquable par ses ombrages et ses jardins, composée d'un

CHATEAU
Confortablement meublé
Avec aisances, serres, ménagerie,

maison de ferme neuve, vigneronage, tuilerie, ayant 6 hectares de vignes et 13 hectares de prairies, pièces d'eau, terres, pâtures et bois.

Cette terre, d'un seul tenement, est située dans un site agréable, à l'abords faciles par la route départementale de Balbigny à Neronde, et est arrosée par un petit ruisseau.
S'adresser à M^e RICHONNET, notaire à Feurs (Loire), ou à M. Droussé, au château de la Tour.
On donnera toutes facilités pour les paiements. 308

Excellent placement de fonds
A VENDRE
UNE
MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

De trois cent soixante-neuf hectares, complantée presque entièrement en bois.
Sa situation, à 24 kilomètres de Roanne, et sa facile exploitation, desservie par plusieurs chemins de grande communication, en bon état, lui feront acquérir en peu d'années une plus-value considérable.
Cette propriété se compose de trois tenements contigus.
Situé sur la commune des Noës
Repose sur un sol des plus productifs de la contrée; il est complètement reboisé et peut permettre chaque année des coupes d'éclaircie.
LES TOMBERIMAUX
Sur la commune d'Arcon
Contenant 149 hectares dont 60 complètement reboisés par les soins de l'administration forestière, et 89 en passages.
LES GREFFIERS
Sur la commune d'Arcon
D'une contenance de 145 hectares, complètement reboisés avec des plans essence sapin et épicéa d'une venue extraordinaire. Cinq hectares environ de cette propriété se composent de prairies en bon rapport, de terres cultivables, fermes, maison d'habitation, et forment un très-beau domaine qui

Le Bois des Crèches
(75 hectares)

Propriété du Roset
Comprenant très-grande et très-belle habitation bourgeoise, cours, jardins, bâtiments d'exploitation et dépendances.

2° un tenement clos de murs
D'une superficie de 5 hectares 15 ares, contenant prés, vignes, terres, vergers en plein rapport, petits bois d'agrément et pièces d'eau.

2° deux parcelles d'un seul tenant
La première d'une superficie d'environ 45 ares, clos de murs, contenant jardin potager, vergers, très-belle aspergère en plein rapport, pièces d'eau, serre, etc.
La seconde, plantée de vignes, d'une superficie d'environ 32 ares.

4° la terre du Buy d'un seul tenant
D'une superficie de 7 hectares 16 ares 30 centiares.

5° un prairie dite la Brielle
D'une superficie de 1 hectare 92 ares, entourée d'arbres et longeant un ruisseau, avec droit de prise d'eau.
Grandes facilités de paiement.
S'adresser, pour visiter les lieux, à

nourrit un cheptel de 25 à 30 bêtes à cornes.
S'adresser, pour traiter ou pour renseignements, à M. Guillet, propriétaire et marchand de bois au Coteau (Loire).
Toutes facilités seront données pour le paiement.

L'acquisition de cette propriété est un placement de fonds à plus de 12 0/0. 325

Hôtel du Centre
A ROANNE

Tenu par Sevez, ancien maître d'hôtel de l'Europe au Coteau, qui continuera aux mêmes conditions que son prédécesseur.
Chevaux et Voitures à volonté.
Omnibus pour la gare et pour la ville. 303

A VENDRE
Ensemble ou séparément
Sur le territoire de Pouilly-les-Feurs (Loire), à deux kilomètres de la station de Balbigny,
1° L'ANCIENNE
PROPRIÉTÉ DU ROSET

Comprenant très-grande et très-belle habitation bourgeoise, cours, jardins, bâtiments d'exploitation et dépendances.

2° un tenement clos de murs
D'une superficie de 5 hectares 15 ares, contenant prés, vignes, terres, vergers en plein rapport, petits bois d'agrément et pièces d'eau.

2° deux parcelles d'un seul tenant
La première d'une superficie d'environ 45 ares, clos de murs, contenant jardin potager, vergers, très-belle aspergère en plein rapport, pièces d'eau, serre, etc.
La seconde, plantée de vignes, d'une superficie d'environ 32 ares.

4° la terre du Buy d'un seul tenant
D'une superficie de 7 hectares 16 ares 30 centiares.

5° un prairie dite la Brielle
D'une superficie de 1 hectare 92 ares, entourée d'arbres et longeant un ruisseau, avec droit de prise d'eau.
Grandes facilités de paiement.
S'adresser, pour visiter les lieux, à

M. THOMAS, rentier à Pouilly-les-Feurs; et pour traiter, à M. E. LAMIER, COURS Lafayette, 217, à Lyon. 253

A vendre à l'amiable
ANCIENNE
PROPRIÉTÉ
de M. Guyot-Rochon,
Située à Bachelard, commune de Comelle-Vernay, à 2 kilomètres de Roanne,
de la contenance de 6 hectares environ, et comprenant
Maison d'habitation et d'exploitation, avec jardin potager clos de murs, terres, vignes et prés.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, soit à M^e LARUE, notaire au Coteau, soit au propriétaire qui l'habite, M. BARNAY, à Comelle-Vernay.
On donnera toutes facilités pour le paiement. 286

A LOUER
AU COTEAU
Deux logements de 4 pièces
Avec Cave et Greniers
S'adresser à M. GONTHIER. 311

SAIL-LES-BAINS
Du Les CHATEAUX-MORAND
(Loire)
Chemin de fer du Bourbonnais, station de Saint-Martin-d'Estreaux.

Deux groupes de sources minérales:
1° Sources à silice gélatineuse et à silicates alcalins;
2° Sources à hydrogène sulfuré.
La silice, sous forme topique, est astringente, résolutive et cicatrisante. A l'intérieur, elle modifie profondément toutes les sécrétions morbides en général.
Indications médicales.
Maladies sécrétantes de la peau; un lupus grave cicatrisé, ulcères variqueux, plaies. Les diverses affections du col utérin et de la muqueuse utérine. Dyspepsies par vice de sécrétion, diarrhées, catarrhes de la vessie, affections osseuses, articulaires, goutte, rhumatisme.
Les Eaux de Sail sont, en outre, calmantes par excellence du système nerveux; elles occupent à ce point de vue une place importante à côté de Plombières, Néris, Schlagenbad, etc.
Piscine immense, Gymnase complet, Parc magnifique. 250

AVIS
MM. les fabricants de colonnades sont informés qu'ils trouveront chez M. Norrisson fils des colonnades de brique, au prix de dix centimes le mille parfaitement gommées, par séries de 1 à 10, de 15 à 30, de 40, etc. jusqu'à 150.

A VENDRE DE SUITE
BELLE MAISON
Située à Roanne, rue Saint-Jean
Revenu 1,000 fr. Prix 12,000 fr.
S'adresser à M. BALAVY. 314

Un Négociant en nouveautés demande comme associé un jeune homme intelligent, avec apport de 5 à 10,000 francs.
S'adresser à M. BALAVY, rue Impériale, 2. 313

AVIS AUX PLATRIERS
Ils trouveront désormais chez M. Guillet, marchand de bois au Coteau (Loire), des linteaux de plafonds, forts comme dimension 0m03 sur 0m01, au prix exceptionnel de 42 fr. le mille réduit à 3m.
Remise sur les affaires en gros.

NÉURALGIES
GUÉRISON PAR LES PIQUÉES ANTINÉURALGIQUES DU D^r CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS
Dépôt central, Paris, LEVASSEUR, pharmacien, 19, rue de la Momnie.
Prix: 3 fr. la boîte. L. B. 195

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE
CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N° 8
Expropriation pour cause d'utilité publique

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Roanne, chevalier de la légion d'honneur,
Vu le jugement du 21 avril 1869, rendu sur la réquisition du ministère public, par lequel le Tribunal civil de Roanne a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des parcelles de terrain nécessaires à l'établissement du chemin de grande communication n° 8, sur la commune de Bully;
Vu les pièces constatant la publicité donnée audit jugement, en exécution de l'article 13 de la loi du 3 mai 1841;
Vu l'article 23 de ladite loi;
Déclare offrir aux intéressés les sommes indiquées au tableau ci-dessous.

NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE	SURFACE	MONTANT DES OFFRES
DES PROPRIÉTAIRES	EXPROPRIÉE	PAR INDIVIDU
Demoiselle Durand Marguerite, à Bully,	2 ares 08 c.	125 francs.
Dame Angélique Durand, femme Foulouze, à Savigneux,	4 ares 08 c.	125 francs.
Souchon Martin, fermier à Bully, indemnité,		1 franc.

Les personnes ci-dessus nommées sont, en outre, mises en demeure de faire connaître leur acceptation ou leurs prétentions, dans les délais fixés par les articles 24 et 27 de la loi sus-visée.

Roanne, le 26 juin 1869.

Le Sous-Préfet,
NEEL.

2 fr. 40 par an

L'ÉPARGNE

52^{es} Nos par an

BUREAUX
1, rue de la Bourse, 1
PARIS

BUREAUX
1, rue de la Bourse, 1
PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, public, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chef de la Légion-d'Honneur, D^r-gérant du journal, 1, rue de la Bourse, Paris.

L. B. 9-1 323

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES

MACHINES À COUDRE

Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRÈRE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRIE

Pour Tailleurs, Taillesses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots

MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX

Pignouses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Taillesses.

Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-moindres d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse vous offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché

GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS

En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières, à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines.

Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, quai de l'Isle, n° 5, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n° 19, à Roanne.

Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faneuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc.

LOTÉRIE DE TOULOUSE

SAMEDI IRREVOCABLEMENT 31 JUILLET

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

TIRAGE DEFINITIF

du GROS LOT de 100,000 fr., et 10,000 fr. en 38 lots.

Envoyer mandat de 5 fr. pour recevoir 20 billets assortis et la liste franco après le tirage.

Paris, Bureau Central, 22, rue du Bouloi.

3-3 298

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MELANOGÈNE

De DICQUEMARE AÏNE, de ROUEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 107, rue St-Honoré.

Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse, 23

AVIS

ON DEMANDE un élève pharmacien, ayant fait quelques études. S'adresser au Bureau du Journal, rue Impériale, 70. 98

On demande à acheter, aux environs de Roanne, plusieurs propriétés de 15 à 40,000 francs. S'adresser à M. BALAVY, rue Impériale, 2. 295

AVIS

A dater du dimanche 16 mai, et tous les dimanches suivants, les Magasins de Nouveautés seront fermés à partir de midi. 271

LOCATION

Au jour Et à l'heure

Dépôt chez M. Jules BAJARD fils, rue Impériale, Roanne.

ENTREPOT

DES EAUX MINÉRALES de St-Galmier, St-Alban, Rensaison et Vichy, chez RICHALAND, marchand épicer, rue Impériale, 10, à Roanne. 239 12-2

OCCASION UNIQUE

A VERNDE

35 à 40,000 Echalas en bois d'acacia.

S'adresser à M. AUBOYER, horticulteur, marchand grainetier, rue des Bourrassières, 2, ou à M. DARCON, place du Marché, à Roanne. 249

Le meilleur des Savons de toilette

SAVON AU SUC DE LAITUE

(Propriété exclusive de l'inventeur.)



LAIT D'IRIS

ÉMULSION SUPÉRIEURE POUR LE Teint ET POUR LA Toilette

Pour enlever les taches de rousseur. Dépôts dans toutes les villes.

DENTISTES 52, rue Impériale, 52

américains LYON

LAURENT-RICHARD

Préviens le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très-moindres.

On trouvera toujours chez lui le

PAPIER MINÉRAL

TYBUR

Contre l'humidité et le salpêtre des murs Breveté s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre

GARANTI 5 ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve de l'humidité les appartements et les tentures de toutes natures

Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Impériale, 21. 9

ÉTABLISSEMENT THERMAL ET HYDROTHERAPIQUE

SAINT-ALBAN

Près ROANNE Loire

BICARBONATÉES SODIQUES MOYENNES EAUX MINÉRALES FERRUGINEUSES CARBONIQUES FORTES

APÉRITIVES, DIURÉTIQUES, TONIQUES, DIGESTIVES, ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTES BOISSON DE TABLE ET DE MALADE, PROPRIÉTÉS HYGIÉNIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Les eaux minérales de Saint-Alban sont employées avec beaucoup de succès dans un grand nombre de maladies dont voici les principales : Gastralgie, phthisie pulmonaire, dyspepsie, asthme, catarrhe, goutte sciaticque, affections syphilitiques récentes ou anciennes, chlorose ou pâles couleurs, leucorrhée, inflammations des organes de la génération, affections scrofuleuses, névralgies chroniques et intermittentes, maladies artérielles, de la vessie, du tarynx et du foie. Elles sont souvent efficaces dans certains cas de stérilité. Elles sont souveraines dans les convalescences. Les maladies du larynx, l'atonie de la voix, les affections de l'isthme du gosier, le gonflement des amygdales, les ophthalmies scrofuleuses, les surdités récentes, sont traités à Saint-Alban par le gaz acide carbonique, avec un succès qui quelquefois tient du prodige.

DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE SAISON THERMALE DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE

MÉDECIN INSPECTEUR M. LE DOCTEUR SAVY

MÉDECIN CONSULTANT : M. LE DOCTEUR GILBERT-DIERCOURT

Buvelle, bains d'eau douce, d'eau minérale et de vapeur. Traitement par le gaz acide carbonique.

HYDROTHERAPIE

DIRIGÉE PAR M. LE DOCTEUR GILBERT-DIERCOURT.

Hydrothérapie complète, piscine, douches chaudes et froides, appareils à sudation, etc.

Traitement hydrothérapique et hydrominéral combinés.

EAUX & LIMONADES GAZEUSES NATURELLES

Obtenues avec le gaz naturel qui se dégage des sources minérales de Saint-Alban, les plus riches du monde par la pureté et la quantité de leur gaz acide carbonique. Elles ont une supériorité incontestable sur toutes les eaux et limonades factices.

BOUTEILLES NEUVES DE TOUTES FORMES

CLOCHES POUR JARDIN, AVEC ET SANS BOUTON

ENTREPOT GÉNÉRAL HOTEL SAINT LOUIS, ROANNE

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Toutes les bouteilles sortant de Saint-Alban ont des étiquettes blanches pour Eaux minérales, jaunes pour Limonades, vertes pour Eau gazeuse.

Certains débitants trompent les consommateurs qui réclament la marque de Saint-Alban, en servant des produits fabriqués ailleurs, après avoir préalablement enlevé les étiquettes.

Les consommateurs peuvent se mettre en garde contre cette substitution, en s'assurant, à défaut d'étiquette, que la bride en fer blanc et le bouchon portent le nom de St-Alban.

LABRO

Plâtrier-peintre et décorateur

A Roanne, rue Sainte-Elisabeth, 71

Mme veuve LABRO, prévient le public que, venant d'adopter à ses intérêts M. LABRO Hippolyte, son parent, qui exerce depuis longtemps la profession de plâtrier-peintre-décorateur, maison est en mesure de se charger de tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

Comme par le passé, son magasin est approvisionné de nombreux assortiments de papiers peints de tout prix et de tout choix. 147

LE MEILLEUR

FERRUGINEUX

Ce sont les Pastilles de Schaedelin, au phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc. ; elles remplacent avec le plus grand succès l'huile de foie de morue, si désagréable au goût et convenant au personnes délicates. Chez Schaedelin, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris. Prix : la boîte, 1 fr. 50 ; par la poste, 1 fr. 70. 261

DIGESTIONS DIFFICILES

MAUX D'ESTOMAC

Guérison certaine par le Vin, les Pâtes et le Sirop bi-digestifs de CHASSAING. Ces préparations, d'un goût très-agréable, contiennent les 2 agents indispensables pour la digestion, le Psine et Diastase. Rapport favorable à l'Acad. de Médec. de Paris, 2, AVENUE VICTORIA, PARIS. — Dépôt à Roanne, dans les principales pharmacies. 538

En face des Magasins du Printemps. Boulevard Haussmann, 72, et rue du Havre, Paris. Près la gare Saint-Lazare.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

DÉPÔT CENTRAL DES ÉDITEURS

MM. AMIOT, GERMER BAILLIÈRE, J.-B. BAILLIÈRE et fils, J. BAUDRY, DRAMARD-BAUDRY, AMÉDÉE BÉDELET, BIXIO et C^e, CHAIX, CHARPENTIER, CHALLAMEL, COSSE et MARCHAL, E. DENTU, DELAGRAVE et C^e, A. DELAHAYE, DIDIER et C^e, FIRMIN DIDOT frères, fils et C^e, DUCROQ, PAUL DUPONT, FURNE et C^e, GARNIER frères, A. GOIN, L. HACHETTE et C^e, J. HETZEL et C^e, D. JOUAST, JOUBY et ROGER, E. LACROIX, THÉODORE LEFEVRE, A. LE-CHEVALLIER, A. LEMERRE, MICHEL LÉVY frères, MARESQ aîné, VICTOR MASSON et fils, PAGNERRE, VICTOR PALMÉ, PLON, RORET, REINWALD, Vve RENOUARD, J. ROTHCHILD. Envoi franco dans toute la France contre mandat ou timbres-poste, des publications et catalogues des Editeurs ci-dessus désignés. 4-2 206

VÉLOCIPÈDES

Payables par fractions de 20 francs

Depuis les prix de 150, 200, 225, 235 et au-dessus 65

LOCATION

Au jour Et à l'heure

Dépôt chez M. Jules BAJARD fils, rue Impériale, Roanne.

AUX DEUX PASSAGES

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Lyon, 36, rue et place Impériale, 38, près le passage de l'Argue, Lyon.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HENRY PERROT, successeur de MADIOT et PERROT

GRANDE BAISSSE DE PRIX

Sur toutes les Marchandises Châles, Soieries, Lainages, Rouennerie, Toiles, Draperie, Flanelles, Mousselines, etc. — Etoffes spéciales pour deuil et demi-deuil. — Tissus de fantaisie haute nouveauté.

CORBEILLES DE MARIAGES. — GRANDE SPÉCIALITÉ DE TAFFETAS NOIRS.

ARRIVAGES CONSIDÉRABLES ET JOURNALIERS

D'ASSORTIMENTS NOUVEAUX

MIS EN VENTE A UN

BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE

Tous les articles sont marqués en chiffres connus pour être vendus à véritable prix fixe et avec la plus scrupuleuse loyauté.

LYON, 36, rue et place Impériale, 38, près le passage de l'Argue, LYON.

Roanne. — Marion et Vignal, imprimeurs-gérants.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,

Signature de l'imprimeur.